



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bruits

Question écrite n° 116756

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les propositions exprimées dans le rapport consacré aux nuisances sonores. Le rapporteur préconise d'obtenir des exploitants de discothèques, bars et restaurants, qu'ils installent un sas entre la salle et la rue et, si cela n'est pas réalisable, d'installer un dispositif de portes à ouverture et fermeture automatiques garantissant l'étanchéité phonique. Il précise que ce dispositif neutralise l'émergence sonore, particulièrement au cours de la nuit, au moment où les clients sortent. Selon lui, il s'agit d'une mesure simple et de bon sens qu'il doit être possible de concilier avec des règles de sécurité applicables aux établissements recevant du public. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116756

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 2011, page 8951

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)